

CONFÉRENCE DE PRESSE **RENTRÉE 2026**

Jeudi 27 août 2026 à 10 heures



Construire l'avenir



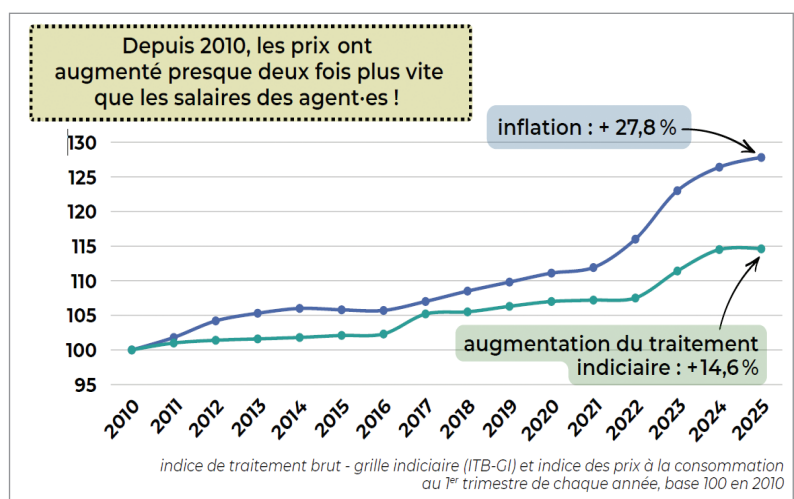
► Depuis mai 2022, 7 ministres de l'Éducation nationale

► SALAIRES

- **Aucune mesure** prévue au titre des années 2026 et 2027.
- Salaire mensuel net d'un·e professeur·e certifié·e, CPE, Psy-ÉN stagiaire : 1 860 € net dont 23 % de primes et indemnités.
- **Il faut attendre 17 ans** après la titularisation pour gagner 400 € de plus.
- Au dernier échelon de la hors-classe, un·e professeur·e certifié·e qui gagnait 3,5 SMIC en 1989 (date de création du grade), ne gagne plus que 2,3 SMIC aujourd'hui !
- Près de 30 000 enseignant·es du second degré, dont une majorité de femmes, sont bloqué·es au dernier échelon de la hors-classe faute de perspective de promotion à la classe exceptionnelle.

**Rapport du traitement brut indiciaire sur la valeur brute du SMIC (en incluant l'ISOE part fixe)
au 1^{er} septembre 2026**

	1 ^{er} échelon Classe normale	11 ^e échelon Classe normale	Dernier échelon hors-classe	Dernier chevron classe exceptionnelle
Certifié·es, CPE, Psy-ÉN	1,04 (1,19)	1,79 (1,90)	2,18 (2,29)	2,58 (2,69)
Agrégé·es	1,20 (1,35)	2,20 (2,32)	2,58 (2,69)	2,83 (2,94)



► NON-TITULAIRES

- AESH en CDD (3 ans) exerçant à 62 % (quotité moyenne) : **995 € net** par mois dont 63 € d'indemnité.
- AESH en CDI avec 10 ans d'ancienneté exerçant à 62 % : **1 008 € net** par mois.
- AED en CDD à plein temps : **1 503 € net** par mois.
- AED en CDI à plein temps : **1 503 € net** par mois

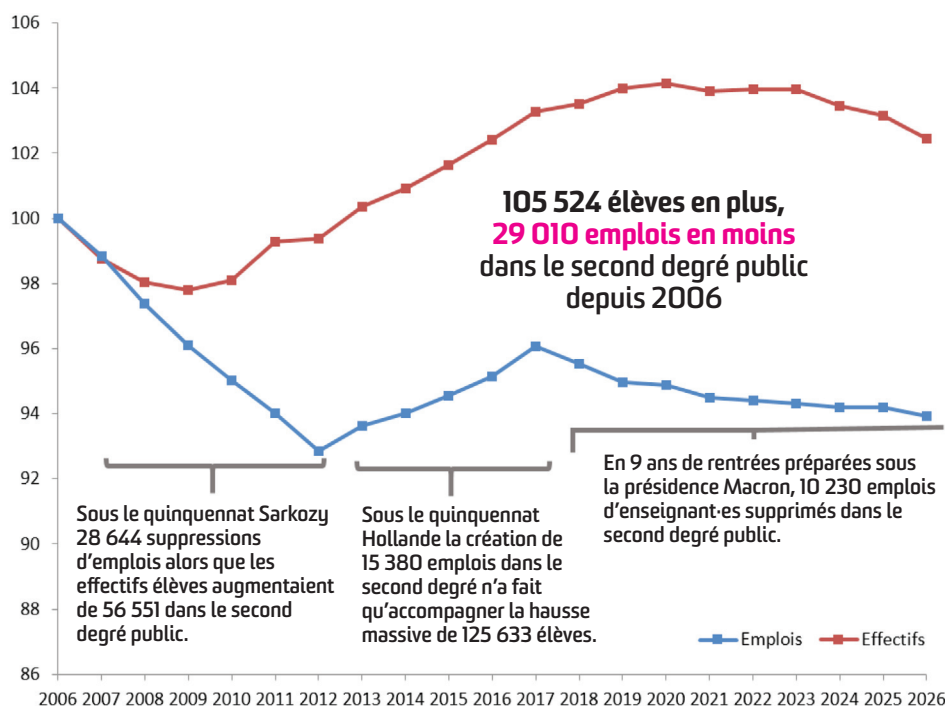
► CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

Le SNES-FSU revendique :

- un maximum de **20 élèves par classe** (16 en éducation prioritaire) en collège ;
- un maximum de **24 élèves par classe au lycée** (20 élèves par classe dans les établissements qui relèveraient de l'éducation prioritaire) ;
- **1 poste de CPE pour 250 élèves et 1 poste de Psy-ÉN pour 600 élèves** (contre 1 500 actuellement !) pour renforcer les équipes pluriprofessionnelles avec un plan pluriannuel de créations d'emplois.

► LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET LES EFFECTIFS ÉLÈVES

En 9 ans de rentrées préparées sous la présidence Macron, 10 230 emplois d'enseignant-es ont été supprimés dans le second degré public ! Il faut à minima cesser de supprimer des emplois en raison de la baisse démographique pour améliorer le taux d'encadrement : pour retrouver celui de 2006, le second degré public a besoin de 40 740 emplois d'enseignant-es en plus.



► RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE

- Le vivier étudiant avec trois viviers (L3, M1 et M2) était plus important avec l'ouverture concomitante du nouveau concours à bac +3 en plus des habituels concours à bac +5. En additionnant les deux concours (L3 et M2), le nombre global de postes ouverts était certes plus important mais similaire à 2017 !
- Hors agrégation, 64 511 candidat-es étaient inscrit-es aux concours du second degré soit 53 554 candidatures uniques si l'on retire les inscriptions multiples (L3 et M2). Malgré un nombre de postes offerts similaire à 2017, le nombre d'inscrit-es est bien inférieur et à un niveau très faible.
- 1 195 candidat-es étaient bi-admissibles au CAPES aux deux concours. Faute de liste complémentaire, 446 postes ont été perdus au CAPES externe (240 en mathématiques, 65 en lettres modernes, 36 en physique chimie...)



▶ LA RENTRÉE DE DIX ANS DE MACRONISME

Cette rentrée est la dernière d'Emmanuel Macron et vient clore dix ans de macronisme. Le bilan en matière d'éducation est vertigineux. En dix ans, les différentes réformes, choix politiques et budgétaires ont attaqué frontalement le cœur de l'École publique dans ses missions et ses objectifs, en particulier le second degré, brinquebalé de réformes en réformes (lycée et bac Blanquer, « Choc des savoirs »...).

À chaque fois, pour tous les métiers, à travers les grandes réformes, les déclarations fracassantes ou les coups portés à bas bruit, c'est une profonde transformation des métiers qui s'est opérée. Elle a conduit à une perte de sens aux conséquences redoutables. Du côté des salaires, les promesses d'Emmanuel Macron ou de ses ministres, de la revalorisation historique à l'augmentation de 10% pour toutes et tous, se sont révélées des tromperies.

▶ SORTIR DE L'OMBRE DE LA PRÉSIDENTIELLE

Sans surprise, la rentrée est l'occasion pour des candidat·es déclaré·es de faire des propositions pour l'avenir de l'École, même si quelques-unes avaient déjà émergé ces derniers mois. Bon nombre de propositions relèvent d'une forme d'instrumentalisation de la cause du service public d'Éducation pour prendre l'avantage dans une primaire ou dans les sondages.

Certains propos relèvent aussi d'une vision populiste pour l'École. Ces propos ne peuvent que desservir la cause de l'École publique. Le SNES-FSU n'est pas dupe de certaines manœuvres, notamment de la part de personnalités politiques qui ont été en responsabilité et qui proposent des hausses de salaires quand ils sont candidats mais ne le font pas quand ils sont au pouvoir.

De manière plus large, vu l'état de défiance de la profession, les candidat·es ont la responsabilité de ne pas jouer avec l'École et ses personnels. Le SNES-FSU interpellera les candidat·es, hors extrême droite, et continuera de montrer les dangers particuliers des mesures prévues par l'extrême droite pour les élèves, les personnels et le service public, hélas copiées par d'autres candidats.



► DÉMOGRAPHIE

La baisse incontestable du nombre d'élèves à l'horizon 2035 doit être mise en perspective avec la situation très dégradée du second degré. En neuf rentrées préparées sous la présidence d'Emmanuel Macron, 10 230 emplois d'enseignant-es ont été supprimés alors même que le nombre d'élèves a augmenté et se maintient à un plafond haut depuis des années. Le ministre de l'Éducation nationale a fait de la démographie un de ses marqueurs politiques (mise dans le débat de la question, expérimentation d'une prétendue nouvelle méthode dans dix-huit départements, etc.).

La démographie devient un prétexte pour supprimer des emplois pour le ministre, comme pour plusieurs candidat-es déclaré-es à l'élection présidentielle. Le SNES-FSU réfute l'approche purement comptable de la baisse démographique : les évolutions démographiques doivent être mises à profit pour rattraper le retard accumulé depuis vingt ans en termes de moyens humains pour former la jeunesse de ce pays. La démographie ne doit pas servir d'effet d'aubaine au privé, en fermant aveuglément des classes dans des collèges publics pendant que le privé continuera de bénéficier de financements publics pour préserver son entre-soi social et scolaire. L'article 13 du préambule de la Constitution de 1946, intégré à celle de 1958 précise bien que « *l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ».

► BÂTI SCOLAIRE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, PENSER L'URGENCE ET LE LONG TERME

Les deux canicules de la fin de l'année scolaire, en mai et juin 2026, ainsi que l'été caniculaire qu'a traversé l'Hexagone, imposent une réaction politique à la hauteur pour faire face au réchauffement climatique et à ses implications dans le milieu scolaire. Un grand plan de rénovation du bâti scolaire doit enfin être lancé. Son coût (4 à 5 milliards d'euros pendant dix ans) correspond à 2 % des aides annuelles aux grandes entreprises en 2023. Il est donc finançable. Dans l'attente que le bâti scolaire soit entièrement revu, des travaux d'équipements légers doivent être engagés sans tarder (volets, filtres UV, etc.). La présence de salles avec des dispositifs de rafraîchissement dans les établissements doit aussi être traitée sans tabou, mais sans en faire l'alpha et l'oméga de l'adaptation. Ces adaptations de court et moyen termes doivent permettre la passation des examens terminaux en fin d'année scolaire. Des protocoles rigoureux rattachés au niveau de vigilance de Météo France doivent aussi être mis en place.

Dans cette réflexion, les DROM ne doivent pas être oubliés. Ces territoires sont aussi frappés par le réchauffement climatique (cyclones, montée des eaux, etc.).

Mais au regard des trajectoires annoncées par les scientifiques, il est important de voir plus loin. Un travail de réflexion en fonction de la capacité de la France à atteindre, ou pas, la neutralité carbone à l'horizon 2050/2055, est une piste à explorer : quel système éducatif, quelle articulation avec le reste de la société (monde professionnel, etc.). Autant de questions à traiter dès maintenant, car 2050 c'est demain !



► **NOTE MINISTÉRIELLE SUR LES SALAIRES : STOP À L'INTOX**

Affirmer que la revalorisation indemnitaire soutient la dynamique du salaire net, comme le fait la récente note de la DEPP, est tout simplement méprisant. Si l'étude concerne bien la période entre 2023 et 2024, aucune mesure de revalorisation pour les enseignant·es n'a été prise aussi bien du point de vue indiciaire qu'indemnitaire en 2024, 2025 et 2026. Les hausses du point d'indice des fonctionnaires en juillet 2022 de 3,5 % et de 1,5 % en juillet 2023 sont survenues après plus de cinq années de gel dans une période de forte inflation (+4,9 % en 2023 après +5,2 % en 2022).

Le Président Macron est le premier président de la République à ne pas avoir augmenté le point d'indice des fonctionnaires durant un quinquennat. Oui, il y a eu pour tous les enseignant·es une augmentation de moins de 100 € net par mois via l'ISOE (indemnité pour le suivi des élèves en 2023) et c'est tout ! Sont aussi absentes des statistiques les non-titulaires, AED et AESH.

► **L'INFLATION ET L'ABSENCE D'INDEXATION DES SALAIRES SUR LES PRIX**

Depuis la fin de l'indexation du point d'indice sur l'inflation en 1983, le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en chute libre. Seul le SMIC déroge à cette clause de non-indexation. Avec aujourd'hui une inflation à 2,4 %, le gouvernement se refuse à revaloriser non seulement le point d'indice, mais également le minimum Fonction publique. Sans une indemnité compensatoire pouvant aller jusqu'à 67 €, les AED, les AESH et les élèves-fonctionnaires seraient sous le SMIC.

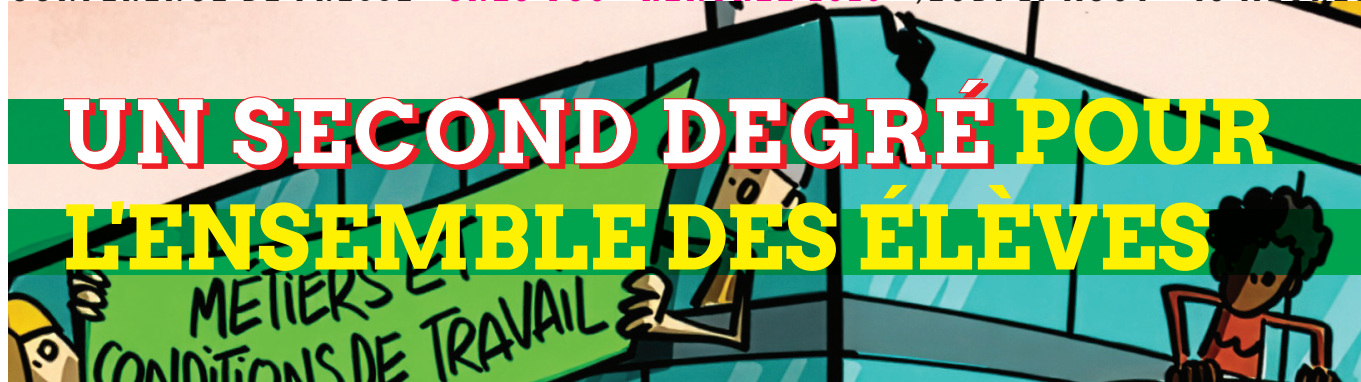
Pour redonner du sens aux carrières et avancer enfin vers l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, il faut sans délai de nouvelles mesures indiciaires générales qui rattachent vraiment les rémunérations à l'augmentation des prix et qui engagent une nouvelle étape de reconstruction des grilles. Ces revalorisations sont nécessaires car elles permettent de reconnaître tous les personnels, aussi bien pour maintenir leurs rémunérations au regard du coût de la vie, que pour revaloriser les carrières.

Pour le SNES-FSU, ce n'est pas le système de rémunération qui est « à bout de souffle », ce sont les politiques d'austérité.

► **AGIR CONTRE LE CONTRAT ET LA PRÉCARITÉ**

Le SNES-FSU réaffirme les principes essentiels du statut de la Fonction publique. L'efficacité du service public sera mieux servie par des personnels qualifiés et formés. Cela signifie aussi une action pour la titularisation des contractuelles.

C'est parce qu'il existe des alternatives, que le SNES-FSU s'oppose à la solution du CDI. À l'opposé, le gouvernement veut clairement inscrire le recours au contrat comme une modalité ordinaire de recrutement d'agent·es des services publics en concurrence avec l'emploi titulaire. En prétendant que cette mesure favorisera la « souplesse managériale », le gouvernement ne se cache même pas de vouloir disposer ainsi de personnels plus flexibles et soumis, pour leur affectation ou le renouvellement de leur contrat, au bon vouloir de l'administration.



► **TÉLÉPHONE PORTABLE PAS VRAIMENT INTERDIT AU LYCÉE**

Une consigne du ministère pour revoir sans attendre les règlements intérieurs des lycées avant même que la loi ne soit promulguée, entretient la confusion sur la mesure. Le SNES-FSU n'acceptera pas que les concertations avec les personnels et les élèves soient bâclées tant les questions à résoudre localement sont nombreuses et épineuses. Cette interdiction expose les personnels enseignants et en vie scolaire à des tensions infernales avec les élèves. Pour que les jeunes se réapproprient la culture du collectif, le SNES-FSU demande des moyens et des espaces gérés par les lycéen·nes pour des activités diversifiées et sans écran. Paradoxalement, le ministère accélère sur l'IA, minorant son effet sur les apprentissages et la capacité des élèves à pouvoir s'en passer.

Le SNES-FSU revendique un « principe de précaution » que pourraient opposer les collègues à cet envahissement dans les enseignements. En Seconde, pour 2027, une heure hebdomadaire d'enseignement serait pourtant dédiée à l'IA au détriment, possiblement, de l'horaire de mathématiques !

► **LES GROUPES DE NIVEAU FACULTATIFS AU COLLÈGE**

La lutte contre les groupes de niveau a payé : ils deviennent facultatifs à la rentrée. Le SNES-FSU a en plus obtenu dans le nouveau décret, la possibilité de dédoublements en mathématiques et français en Sixième et Cinquième, pour peu que des moyens existent encore. La mobilisation se poursuivra dans les 800 « collèges en progrès », sélectionnés sur de faibles résultats au brevet 2025.

Le SNES-FSU sera aux côtés des équipes contre toute forme de pratiques imposées et des objectifs chiffrés. C'est bien au contraire la liberté pour les équipes d'organiser leur travail et la mise en œuvre pédagogique qui doit être défendue. De nouveaux programmes de français, de mathématiques et de langues vivantes entrent en vigueur en Cinquième mais l'État se désengage et ne permet le remplacement que d'une seule collection de manuels ! Les cahiers d'activités, renouvelés chaque année à la charge des familles, ne sauraient être une alternative, pas plus que le recours à l'IA avec des effets dévastateurs sur la pédagogie, le travail enseignant et l'environnement.

► **LES VRAI·ES PERDANT·ES DE LA BAISSÉ DE RÉUSSITE AUX EXAMENS**

Les nouvelles modalités du DNB voient baisser les taux de réussite mais pas autant que le ministre l'espérait. Accréditer l'idée qu'il suffit d'un taux d'échec plus important pour revaloriser le diplôme n'est en rien une source de satisfaction quand les moyens manquent pour aider les élèves en difficulté car ils et elles en ont fait les frais à l'examen. Le concours général du collège entend lui distinguer les meilleur·es élèves sur leur capital culturel, une opportunité pour le privé de mettre en valeur son élitisme. Avec la classe de Prépa-Seconde, désormais intégrée au cycle de détermination, la menace d'un DNB exigible pour entrer au lycée plane toujours avec ce sas pour patienter jusqu'à 16 ans et sortir prématurément du lycée. Alors que le Céreq a réaffirmé la valeur du diplôme dans un « monde instable », 20 % d'une classe d'âge reste sans le baccalauréat et 163 372 candidat·es, dont la moitié de lycéen·nes, n'avaient reçu aucune proposition de Parcoursup au 11 juillet. Les jeunes les plus pauvres sont les premières victimes de dix ans de macronisme à l'École.

SNES-FSU

46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cedex 13

Tél. : 01 40 63 29 00 – Courriel : secgene2@sympa.snes.edu



Sophie Vénétitay

Secrétaire générale, porte-parole du SNES-FSU
et en charge des relations avec le/la ministre.

Certifiée de S.E.S., enseigne au lycée Rosa Parks
à Montgeron (Essonne)



Gwénaél Le Paih

Secrétaire général adjoint

Certifié de mathématiques,
enseigne au lycée Anita Conti à Bruz
(Ille-et-Vilaine)

Assistante relations presse : Laura Durand

Tél. : 01 40 63 29 30 – Courriel : communication@snes.edu

SUIVEZ-NOUS SUR : >>  @snesfsu.bsky.social >>  SNES-FSU >>  snesfsu >> www.snes.edu



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN